

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2023/006

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 26

SÉANCE EN DATE DU 14 MARS 2023

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 4 : PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISÉ DU PROJET DE RÉNOVATION ET D'AMÉLIORATION THERMIQUE DU CENTRE CULTUREL ET SPORTIF

Par délibération en séance du 18 octobre 2022, le conseil municipal a adopté le plan de financement prévisionnel du projet de rénovation et d'amélioration thermique du centre culturel et sportif. M. Romain Behr, ingénieur territorial, responsable du service technique et M. Arnaud JECHOUX, adjoint au Maire, exposent à l'assemblée :

« Depuis cette date, plusieurs éléments nouveaux ont impacté ce plan de financement qu'il convient de ce fait d'actualiser :

- les nouveaux critères des fonds européens gérés par la région Grand-Est, doivent atteindre avec les travaux les 2 objectifs ci-après : 1 seuil maximum de consommation en énergie primaire de 100 KWh/m²/an et une réduction des GES (gaz à effet de serre) d'au moins 30 %.

Le montant prévisionnel des travaux supplémentaires pour atteindre ces objectifs s'élève à 267 000 € HT.

- il a été également constaté que le dallage de la salle de sports collectifs s'est affaissé par endroits, provoquant des déchirures localisées du revêtement de la salle sportive au point d'être contraint d'envisager le remplacement intégral de ce dallage. Il a été constaté que cette dalle n'avait qu'une faible épaisseur et que de surcroît elle n'était pas en béton armé. Le montant prévisionnel de ces travaux de remplacement du dallage s'élève à 520 000 € HT.

Au total les travaux supplémentaires s'élèvent à 787 000 € HT.

Le montant total des travaux passe ainsi à 2 757 486,20 € HT.

Il est proposé d'échelonner les travaux en 3 phases annuelles :

- la première phase en 2023 de 1 226 374,30 € HT concernera la salle de danse, la salle dojo, la salle de musculation, la galerie du rez-de-chaussée et la salle de sport (pour la partie couverture).

- la deuxième phase en 2024 d'un montant de 1 151 404,90 € HT concernera la démolition et la reconstruction du dallage de la salle de sport collective, le remplacement des menuiseries extérieures et la mise en œuvre d'un nouveau bardage avec isolation renforcée ainsi que la rénovation de l'éclairage par des lampes LED de la partie sportive.

- la troisième phase en 2025 d'un montant de 379 707,00 € HT concernera le hall de la partie sportive et la salle culturelle.

Par ailleurs, les dispositifs de financement de l'État ont été modifiés avec l'apparition d'un « fonds vert » qui se substitue à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour les travaux de rénovation énergétique de bâtiments. »

M. le maire souligne que la municipalité veillera à ce que les perturbations engendrées par les travaux soient les plus limitées possibles pour les utilisateurs du centre culturel et sportif.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Arnaud JECHOUX, Adjoint au Maire,
 Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

- adopte le projet de rénovation et d'amélioration thermique du centre culturel et sportif en 3 tranches annuelles 2023, 2024 et 2025, comme exposé ci-avant,
- autorise M. le maire à signer tout document se rapportant à cette opération et à lancer une consultation d'entreprises pour la tranche annuelle de 2023.
- prend acte que des crédits suffisants seront prévus au budget primitif principal 2023,
- adopte le plan de financement prévisionnel de ces travaux comme suit, et sollicite les subventions susceptibles d'être allouées à cette opération par l'État, par la Région Grand Est, par le FEDER et par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, comme présentées par le nouveau plan de financement prévisionnel ci-après :

Dépenses (HT)

Travaux :	2 557 000,00 €
Maîtrise d'œuvre :	170 296,20 €
Mission SPS :	8 000,00 €
Mission Contrôle Technique :	11 190,00 €
Études de sol :	11 000,00 €
TOTAL	2 757 486,20 €

dont partie sportive :	2 377 779,20 €
et partie culturelle	379 707,00 €

Recettes

A. Recettes publiques :

1. Subvention du département de la Moselle (Ambition 2020-2025)	100 000,00 €	(3,63 %)
2. État « Fonds verts »	551 497,24 €	(20 %)
3. Région Grand-Est (soutien aux investissements sportifs)	475 555,84 €	(17,24 %)
- Travaux :	2 207 000,00 €	
- Maîtrise d'œuvre (6,66 % sur 2 207 000 €) :	146 986,20 €	
- SPS :	5 333,00 €	
contrôle technique :	7 460,00 €	
Étude de sol :	11 000,00 €	
	<u>2 377 779,20 €</u>	x 20 %

4. FEDER (fond européens) 2 757 486,20 x 30 % 30 % du montant des travaux)	827 245,86 €	(30 %)
5. CASC (fonds de concours)	240 956,18 €	(8,73 %)
Sous-total aides publiques :	<u>2 194 737,59 €</u>	(79,59 %)

B. Recettes privées : CEE

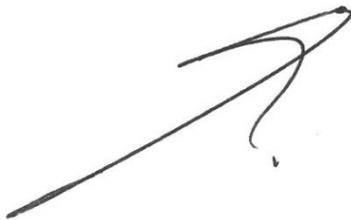
Sous-total aides privées : 44,936,00 € (1,63 %)

C. Autofinancement communal :

517 812,61 € (18,77 %)
TOTAL GÉNÉRAL 2 757 486,20 € (100 %)

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 17 mars 2023

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 14 mars 2023
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

